



Association AMAP'PLACE
ESPAC'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT LEGUMES

Contrat d'engagement entre amapien et producteur

29 ème contrat : du 01/10/25 au 31/03/26 : chaque Vendredi (triple le 19/12. Pas de distribution le 26/12 et 2/01)

Les producteurs :	L'amapien, l'amapienne
Julien et David LIGONNIERE et Jean Baptiste BROCHARD CHOUETTE ET CO les petites vergnes 85170 DOMPIERRE SUR YON	Nom/Prénom : Tél : Mail :
Julien et David LIGONNIERE puis Jean Baptiste BROCHARD se sont installés en maraîchage bio aux petites vergnes en 2010. Le premier contrat avec l'AMAP et CHOUETTE ET CO a été concrétisé en septembre 2011. La production de la Chouette est maintenant le socle d'un marché à la ferme.	

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage : à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (1 fois par semaine) et à remplacer un produit par un autre de même valeur et quantité si problème de production

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

- s'engage : à venir récupérer sa commande lors de la permanence sur le lieu de distribution : salle de réunion du Thiers lieu de Dompierre-sur-Yon. A demander à un autre amapien de récupérer la commande si empêchement exceptionnel et surtout prévenir le référent si problème de dernière minute sachant qu'une commande oubliée sera perdue par l'amapien. A acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison. **à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.**

Choix des produits et quantité par date

PRODUIT	DISTRI	PRIX	Chèques au mois	Chèques au trimestre	Chèque au semestre
PETIT PANIER LEGUMES (03/10/25 au 27/03/26)	X 26	11,50 €	5 x 50,00 € 1 x 49,00 €	2 X149,50 €	299,00 €
MOYEN PANIER LEGUMES (03/10/25 au 27/03/26)	X 26	17,00 €	5 x 74,00€ 1 x 72,00€	2 X221,00 €	442,00 €
GRAND PANIER LEGUMES (03/10/25 au 27/03/26)	X 26	23,00 €	5 x 100 € 1 x 98 €	2 X299,00 €	598,00 €
Total Contrat (Règlement en 1 / 2/ 6 chèques)					

Les chèques sont établis à l'**ordre de chouette et co** et remis à la signature du contrat au référent.

+ 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli si vous n'adhérez pas à un autre contrat.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre S/ Yon, le :

Les producteurs: Julien et David LIGONNIERE, Jean Baptiste BROCHARD
Signature (Mention « Lu et Approuvé »)

l' « AMAPien » NOM,
signature (Mention « Lu et Approuvé »)



Association AMAP'PLACE
ESPAC'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT LEGUMES

Contrat d'engagement entre amapien et producteur

29 ème contrat : du 01/10/25 au 31/03/26 : chaque Vendredi (triple le 19/12. Pas de distribution le 26/12 et 2/01)

Le producteur :	L'amapien, l'amapienne
Julien et David LIGONNIERE et Jean Baptiste BROCHARD CHOUETTE ET CO les petites vergnes 85170 DOMPIERRE SUR YON	Nom/Prénom : Tél : Mail :
Julien et David LIGONNIERE puis Jean Baptiste BROCHARD se sont installés en maraîchage bio aux petites vergnes en 2010. Le premier contrat avec l'AMAP et CHOUETTE ET CO a été concrétisé en septembre 2011. La production de la Chouette est maintenant le socle d'un marché à la ferme.	

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage : à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (1 fois par semaine) et à remplacer un produit par un autre de même valeur et quantité si problème de production

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

- s'engage : à venir récupérer sa commande lors de la permanence sur le lieu de distribution : salle de réunion du Thiers lieu de Dompierre-sur-Yon. A demander à un autre amapien de récupérer la commande si empêchement exceptionnel et surtout prévenir le référent si problème de dernière minute sachant qu'une commande oubliée sera perdue par l'amapien. A acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison. **à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.**

Choix des produits et quantité par date

PRODUIT	DISTRI	PRIX	Chèques au mois	Chèques au trimestre	Chèque au semestre
PETIT PANIER LEGUMES (03/10/25 au 27/03/26)	X 26	11,50 €	5 x 50,00 € 1 x 49,00 €	2 X149,50 €	299,00 €
MOYEN PANIER LEGUMES (03/10/25 au 27/03/26)	X 26	17,00 €	5 x 74,00€ 1 x 72,00€	2 X221,00 €	442,00 €
GRAND PANIER LEGUMES (03/10/25 au 27/03/26)	X 26	23,00 €	5 x 100 € 1 x 98 €	2 X299,00 €	598,00 €
Total Contrat (Règlement en 1 / 2/ 6 chèques)					

Les chèques sont établis à l'**ordre de chouette et co** et remis à la signature du contrat au référent.

+ 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli si vous n'adhérez pas à un autre contrat.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre S/ Yon, le :

Les producteurs: Julien et David LIGONNIERE, Jean Baptiste BROCHARD
Signature (Mention « Lu et Approuvé »)

l' « AMAPien » NOM,
signature (Mention « Lu et Approuvé »)

